

CCE - SNCF
Service Economique



Revue de Presse

Mercredi 2 et vendredi 4 novembre 2011



Le Sénat se prépare à amender un budget 2012 « mort-né »

La commission des Finances du Sénat, désormais à gauche, multiplie les propositions pour dessiner une nouvelle stratégie fiscale. Selon elle, 17,5 milliards d'euros de recettes pourraient manquer en 2012.

PAR CLARISSE JAY

Philippe Marini, le nouveau président UMP de la commission des finances du Sénat et Nicole Bricq, rapporteur PS de la même commission, s'accordent au moins sur un point : en raison de la crise de la zone euro et de l'incertitude qu'elle fait peser sur la croissance française, le projet de loi de finances (PLF) pour 2012 est déjà « dépassé ». Dépassé car « vidé de sa substance » par le plan de rigueur annoncé cet été mais aussi par les futures nouvelles mesures d'économies de 6 à 8 milliards d'euros. « Pour la première fois, le collectif budgétaire de fin d'année servira de voiture balai au budget 2011 mais aussi à modifier un projet 2012 dont l'encre est à peine sèche », a pointé jeudi, face à la presse, Philippe Marini. Un constat partagé par Nicole Bricq. Mais là s'arrêtent les points communs.

À une semaine de l'examen du budget 2012 par la commission des finances du Sénat, désormais majoritairement à gauche, Nicole Bricq a précisé les grandes lignes de sa stratégie. Celle-ci se base sur plusieurs scénarios de croissance, dont le plus optimiste est celui du gouvernement, récemment rabaisé de 1,75 % à 1 % pour 2012. Une révision qui réduit déjà « mécaniquement les recettes de 7,5 milliards d'euros ». Or, une croissance plus faible pourrait porter le manque à gagner à 17,5 milliards d'euros en 2012. « Les prévisions du gouvernement ne sont pas réalistes. « Depuis 1960, jamais la France n'a réduit son déficit de 1,5 % du PIB en un an », a fait remarquer Nicole Bricq. Selon les

Le déficit atteindrait au mieux 4,9 % en 2012 et 3,8 % en 2013, au pire 5,7 % en 2012 et 5,1 % en 2013.

divers scénarios du Sénat (le plus sombre combine une croissance 0 % du PIB et une croissance des dépenses de 1 % par an en volume au lieu de 0,5 %), le déficit atteindrait au mieux 4,9 % en 2012 et 3,8 % en 2013, au pire 5,7 % en 2012 et 5,1 % en 2013... Partant, la sénatrice s'est livrée à une critique en règle du projet de budget pour 2012, comme elle l'avait fait la veille lors du débat en séance sur les prélèvements obligatoires en critiquant la politique fiscale mise en œuvre depuis 2007. Pointant le faible rendement des mesures gouvernementales (les dernières en date ne rapportant que 0,5 milliard supplémentaires), Nicole Bricq s'est aussi inquiétée de la progression de la charge de la dette (48,8 milliards d'euros en 2012).

Principe de réalité oblige, pas question de présenter un contre-budget qui serait ensuite retoqué par l'Assemblée. Plusieurs amendements, susceptibles de jeter les bases d'une réforme fiscale future mais aussi d'emporter l'adhésion de députés de la majorité vont

être proposés (« La Tribune » du 20 octobre) pour notamment abaisser à 10.000 euros le plafond des niches fiscales, supprimer la taxe sur les mutuelles et l'exonération des heures supplémentaires, raboter la niche Coppé sur les cessions de filiales, relever le taux du prélèvement libératoire forfaitaire ou encore annuler l'effort de 200 millions d'euros demandé aux collectivités locales.

■ NOUVEAU TRAIN DE MESURE

Quant à la TVA, Nicole Bricq n'a jamais caché son désaccord avec le taux réduit à 5,5 % dans la restauration. Toutefois, le Sénat devra peut-être revoir sa copie en fonction du nouveau train

de mesures que va annoncer le gouvernement, probablement la semaine prochaine.

Bercy aurait de fait déjà acté plusieurs pistes, dont certaines restent à avaliser par l'Elysée : une surtaxe d'impôt sur les grandes entreprises, un taux intermédiaire de TVA appliqué aux produits et activités bénéficiant d'un taux réduit à 5,5 % tels la restauration et le BTP (un taux à 7 % rapporterait 1,5 milliard d'euros), ou encore une baisse de l'objectif des dépenses de santé (de 2,8 % à 2,5 %). Mais la majorité de l'effort portera sur les dépenses de l'État, insiste-t-on à Bercy, évoquant le respect par « toutes les administrations de règles vertueuses de bonnes gestion ».

LA TRIBUNE 04/11/2011

La CFDT dessine le monde du travail

13 000 salariés ont répondu au questionnaire du syndicat sur leur vie au travail.

« **D**essine-moi le travail... », la CFDT a convoqué le Petit Prince pour « mesurer les évolutions du travail ». À cette fin, elle a mis au point un « baromètre » permettant d'appréhender comment des salariés vivent leur situation. Il ne s'agit pas d'un sondage. Les équipes syndicales ont présenté un questionnaire aux salariés de leurs entreprises. Le panel de 13 000 salariés ayant répondu semble du coup peu représentatif, ce dont la CFDT ne disconvient pas : plus de 31 % des questionnaires recueillis émanent de militants CFDT, 40 % viennent d'entreprises de plus de 1 000 salariés, 23 % du public et 63 % sont des femmes. « Trop souvent pointé comme une source d'insatisfaction et de souffrance, pour la CFDT, le travail doit au contraire être source d'épanouissement personnel, de réalisation de soi », explique Patrick Pierron, chargé de ce dossier à la confédération. L'enquête semble trop unilatéralement

voler au secours de cette thèse. Les questions de la santé au travail, de la pénibilité sont quasiment escamotées. Celles sur le management occultent totalement les problèmes liés à la pression des résultats et aux stratégies financiarisées des entreprises...

Le résultat dessine un paysage du monde du travail sans doute un peu pastel, où malaise et mal-être surgissent tout de même : si plus de 70 % pensent qu'on leur donne les moyens de faire un travail de qualité, si 80 % estiment que leurs horaires permettent de concilier travail et vie de famille, plus du tiers considèrent que leur travail contredit leurs valeurs et convictions, et une grande majorité que leur rémunération ne correspond pas à ce qu'on leur demande. Ces résultats méritent d'être confirmés, mais avec cette démarche, la CFDT s'inscrit dans un mouvement qui conduit des syndicats à poser, avec les salariés, la question du sens et du contenu de leur travail.

OLIVIER MAYER

L'HUMANITE 04/11/2011

De nouvelles pistes pour concilier le travail et la famille

§ Dans un rapport publié hier, le Centre d'analyse stratégique préconise une plus grande flexibilité du temps de travail et le recours partiel au télétravail.

Alors que la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot, doit, à l'occasion d'une conférence prévue fin janvier, annoncer des mesures « *contraignantes et incitatives* » en faveur de l'égalité professionnelle, le Centre d'analyse stratégique (CAS) a présenté hier une contribution sur les moyens de concilier la vie au travail avec les réalités familiales.

Cet organe rattaché aux services du premier ministre propose ainsi de « *nouvelles organisations* » permettant d'allier égalité femme-homme et performance des entreprises. Des propositions qui tiennent compte des évolutions de la société, telles que l'implication croissante des pères, la montée en puissance des familles monoparen-

tales et la part de plus en plus importante des couples dont les deux membres sont actifs.

Le rapport constate qu'à ce jour, les aménagements horaires se résument souvent au temps partiel, ce qui dans bien des cas pèse sur les carrières des femmes et perpétue une répartition « *traditionnelle* »

Le rapport constate qu'à ce jour, les aménagements horaires se résument souvent au temps partiel ce qui, dans bien des cas, pèse sur les carrières des femmes.

des tâches ménagères. Pour rendre moins pénalisants ces temps partiels, le Centre d'analyse stratégique préconise, notamment dans la fonction publique, de favoriser le partage de poste. Il s'agit, y compris dans les échelons hiérarchiques élevés, de faire occuper un poste à plein-temps par une équipe de deux personnes à temps partiel.

En opérant de nombreux détours

par l'étranger, le rapport met par ailleurs en exergue d'autres pratiques, s'appuyant souvent sur la flexibilité, et de nature à satisfaire salariés et employeurs. Parmi elles, l'abandon de la référence horaire au profit d'une annualisation du temps de travail, ce qui permet à l'employé d'adapter lui-même son emploi du

temps. Ou encore le principe de semaine « compressée » (on effectue par exemple en quatre jours les tâches prévues pour cinq). Le rapport recommande donc d'engager un dialogue avec les grandes entreprises en vue d'une charte assurant la promotion de ce type de solutions. Et souligne également l'intérêt d'un recours partiel au télétravail.

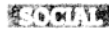
DENIS PEIRON

LA CROIX 04/11/2011

Les salariés sont très majoritairement satisfaits de leur emploi

Une enquête de la CFDT démontre que le travail n'est pas synonyme de souffrance.

MARC LANDRÉ

 Dans le cadre de sa campagne « Agir sur le travail », la CFDT a publié hier les résultats de son baromètre annuel sur l'emploi. Treize mille salariés du public et du privé ont répondu à quatorze questions portant sur la qualité et l'accès à la formation, les conditions d'autonomie, les espaces d'expression sur le travail, l'insertion dans l'emploi, les évolutions professionnelles... Les résultats balayaient quelques idées reçues.

« 70 % des salariés estiment avoir plutôt les moyens de faire un travail de qualité, assez d'autonomie pour le réaliser et des responsabilités qui les satisfont, commente Patrick Pierron, le secrétaire national de la CFDT en charge du travail. C'est bien la preuve que le travail n'est aujourd'hui pas synonyme de souffrance. Ils considèrent toutefois manquer de temps et d'effectifs pour le faire. » Autre surprise, l'analyse des résultats ne montre pas de différences fortes de perception entre hommes et femmes, ni entre salariés d'âges différents. « Les différences apparais-

sent seulement entre catégories socioprofessionnelles, précise Patrick Pierron. Les catégories B de la fonction publique, sur les moyens d'un travail de qualité, et les ouvriers, sur la reconnaissance de leur travail, sont plus critiques. »

Peur du chômage

Pour autant, tous les résultats ne sont pas roses. Si sept salariés sur dix disent pouvoir s'exprimer sur leur travail, notamment avec ceux qui les encadrent, seul un sur deux juge que cette expression est utile et suivie d'effets. En matière de rémunération, l'insatisfaction do-

mine (sauf chez les cadres). En outre, 47 % des salariés, tant du secteur public que privé, sont inquiets quant à leur avenir et se sentent incapables de se remettre sur le marché de l'emploi en cas d'accident de parcours. « Ils affirment ne pas être préparés à affronter le chômage », justifie Patrick Pierron.

Plus surprenant, 80 % des salariés estiment que leurs horaires leur permettent de concilier vie personnelle et temps de travail, sans distinction entre les hommes et les femmes. Un résultat que ne partage pas le Centre d'analyse

stratégique. L'ex-Plan fait d'ailleurs plusieurs propositions pour repenser l'organisation du travail afin de répondre aux mutations sociétales et enrayer le développement des horaires atypiques. Il suggère de « mettre en place des programmes de flexibilité du travail pour permettre aux salariés de mieux contrôler leur emploi du temps ».

L'objectif est « de lutter contre les habitudes horaires discriminantes tout en offrant aux entreprises la possibilité de mieux ajuster les ressources humaines à la cyclicité des besoins. » ■

LE FIGARO 04/11/2011

Pour des syndicats transparents

LE COMMENTAIRE D'AGNÈS VERDIER-MOLINIÉ ET BERNARD VIVIER

La France a besoin de syndicats forts et pas de syndicats mendiants. Pourtant, 80 % de leurs ressources proviennent de subventions, de moyens matériels et de mises à disposition de personnels payés le plus souvent sur fonds publics. A peine 20 % des ressources des syndicats de salariés viennent des cotisations. C'est un rapport inverse à ce que l'on constate dans les pays nordiques. Une commission d'enquête parlementaire travaille en ce moment à l'Assemblée sur les finances des organisations syndicales d'employeurs et de salariés. C'est une bonne nouvelle car les syndicats de salariés et patronaux n'ont pas encore dévoilé toute leur part d'ombre. Avec la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, une grande avancée a été faite. Jusqu'à cette date, les syndicats étaient les seules personnes morales qui n'étaient pas tenues en France de publier leurs comptes ou même d'en tenir. Les confédérations, les fédérations, les unions et les gros syndicats y sont maintenant contraints. Cette mesure, directement inspirée des règles qui ont naguère permis de clarifier les finances du monde associatif, se met progressivement en application.

En publiant leurs comptes, les confédérations clairoient la sincérité de leur démarche et la clarté de leur situation financière. Sur le premier point, il n'y a pas de doute. Les organisations syndicales conduisent au service de tous, au-delà de leurs adhérents, des missions d'intérêt général : négociations collectives, gestion d'organismes paritaires. Autant de missions que l'Etat n'a pas à assumer. Cela peut justifier un soutien

- public ou privé - extérieur aux cotisations. Sur le second point, on est loin du compte. La transparence complète sur les ressources syndicales n'est pas établie, en particulier sur les apports de personnels gratuits. Pour ce qui concerne la fonction publique de l'Etat, aucun ministre n'est à ce jour capable de four-

d'employeurs et de salariés par les organismes paritaires ? Quel est le montant payé en publicités dans les journaux syndicaux ou en aides diverses (organisation de congrès par exemple) par les entreprises publiques ? La commission d'enquête parlementaire a devant elle un vaste chantier. Pour faire pleinement

La transparence complète sur les ressources syndicales n'est pas établie, en particulier sur les apports de personnels gratuits.

nir le nombre exact de permanents syndicaux mis à disposition par son ministère. A l'Education nationale, l'estimation se fait par milliers. Il semblerait que, rien qu'au niveau de la fonction publique d'Etat, plus de 50.000 agents équivalents temps plein soient mis à disposition des syndicats. Cela correspond à environ 1,7 milliard d'euros de coût annuel rien que pour l'Etat. Dans l'intérêt même du contribuable, le Parlement doit exiger de disposer et rendre publiques les données concernant le nombre total de personnels mis à disposition des syndicats par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises publiques.

Dans le même but, il importe aussi de répondre à trois interrogations : quelle est la valeur des locaux et bourses du travail mis à disposition par les mairies, conseils généraux et régionaux ? Quels sont les montants versés à des titres divers aux organisations syndicales

entrer les syndicats français dans le XXI^e siècle, le travail de transparence doit être poursuivi.

Ce travail demande aussi, dans le même temps, une action concernant l'indépendance des syndicats. Leurs ressources propres sont nettement insuffisantes. Il importe de développer celles liées à un service rendu aux adhérents en contrepartie de leur cotisation. Les pratiques européennes sont un bon modèle qui, en outre, permet aux militants de vivre un syndicalisme réformiste et de service, et non pas de rupture et de lutte. Les syndicats doivent renforcer leur capacité à porter les affaires sociales du pays. C'est-à-dire, au sens littéral du terme, à renforcer leur responsabilité.

Agnès Verdier-Molinié est directrice de la Fondation iFRAP ; Bernard Vivier est directeur de l'Institut supérieur du travail.

LES ECHOS 04/11/2011

Au G20, patronat et syndicats main dans la main

Sharan Burrow et Bernard Spitz. Respectivement secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (1) et coordinateur de la mission B20-L20 (2), les auteurs considèrent Cannes comme une formidable opportunité de dialogue social.

Le sommet de Cannes du G20 ne sera pas comme les autres. Il intervient à point nommé pour donner à l'opinion publique mondiale un signal essentiel : les dirigeants de 85 % de l'économie et des deux tiers de la population mondiale sont conscients qu'il faut remettre de l'ordre dans un monde financier qui ne tourne plus rond.

Mais il ne suffira pas d'apporter des réponses économiques à une crise dont les conséquences sociales se font chaque jour sentir de manière plus profonde. La Grèce est le symbole le plus évident des tensions qui naissent du sentiment de révolte et d'incompréhension des populations. Le phénomène des « indignés » qui traverse le monde, des artères de Wall Street aux grandes capitales européennes, en est une autre illustration. À la fin du mois d'août, une étude de l'Insee soulignait la forte paupérisation de la société française tandis qu'il y a quelques jours c'est le très sérieux Institute for Fiscal Studies qui révélait que le revenu moyen avait chuté

de 7 % entre 2009 et 2011 au Royaume-Uni, soit la plus forte baisse jamais constatée depuis trente-cinq ans.

C'est donc également sur le terrain social que les opinions publiques attendent des propositions et des réponses fortes de la part de leurs dirigeants. Pour traduire concrètement

cette nouvelle donne, Cannes a été l'occasion d'une initiative sans précédent dans l'histoire du dialogue social, puisque les représentants des employeurs et ceux des syndicats au niveau international y ont présenté une plate-forme commune.

En avril 2009, à Londres, la dimension sociale avait été, pour la première fois, au menu des discussions d'un sommet du G20. Cette année, le président de la République française l'a placée au cœur des priorités françaises en mettant l'accent en particulier sur quatre sujets : l'emploi, notamment des jeunes et des plus vulnérables ; la consolidation du socle de protection sociale ; le respect des droits sociaux et du travail et, enfin, une meilleure cohérence des stratégies des organisations internationales dans le champ des politiques sociales. À l'automne, les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 se sont réunis à Paris autour de Xavier Bertrand afin de travailler sur cet agenda.

Face à la complexité de ces problèmes, il importait que la réflexion des dirigeants du G20 soit éclairée par l'ensemble des partenaires sociaux, afin que ces sujets soient traités par ceux-là mêmes qui les vivent sur le terrain, dans les entreprises. C'est dans cette perspective que la présiden-

ce française a apporté son soutien à l'organisation de deux sommets qui se sont réunis en amont du G20, le Business 20 (B20) et le Labour 20 (L20).

D'un côté, le B20 est la réunion des dirigeants des organisations patronales du G20, ainsi que de plus de 120 dirigeants d'entreprises internationales issues de tous les secteurs employeurs. Organisé cette année par le Medef, il est structuré depuis plusieurs mois autour de différents groupes de travail et s'est réuni hier

à Cannes pour permettre aux acteurs du secteur privé d'exprimer leurs opinions et recommandations.

Parallèlement, à l'initiative de la Confédération syndicale internationale, les principaux dirigeants syndicaux se sont réunis en marge du sommet des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du L20 pour élaborer des positions communes.

Il restait une étape à franchir pour aller plus loin que la présence de l'ensemble des forces vives des pays membres du G20 à Cannes : réussir à faire en sorte que celles-ci échangent sur le fond des sujets et travaillent ensemble à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle un dialogue a été engagé depuis plusieurs mois entre organisations patronales et syndicales sur le plan international, en vue d'élaborer un projet de déclaration commune destinée à être présentée aux dirigeants du G20.

Cette déclaration commune, aujourd'hui réalité, marque un commencement. Elle traduit la volonté conjointe des représentants syndicaux et patronaux de sortir efficacement et équitablement de la crise. Elle est une avancée en matière de solidarité face aux menaces du protectionnisme et du repli sur soi. Elle constitue enfin un message d'espoir pour toutes les opinions publiques et les peuples qui redoutent les conséquences sociales d'une économie du désendettement.

(1) CSI. (2) Business 20 - Labour 20.

Bernard Spitz est par ailleurs membre du bureau du Medef.

LE FIGARO 04/1/2011

Syndicats et patronats interpellent le G20

Une déclaration commune incite à faire
des questions sociales « une priorité »

Une première. Jeudi 3 novembre, à Cannes, Laurence Parisot, la présidente du Medef, et Sharon Burrow, la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), vont présenter une déclaration commune du Labour 20 (L20) et du Business 20 (B20).

Les organisations patronales et syndicales du G20, exprimant leur « *profonde inquiétude quant à la situation économique mondiale* », demandent « *avec insistance* », aux gouvernements de faire des questions sociales « *une priorité afin de réduire le chômage et éviter qu'une proportion croissante de la population ne perde confiance et espoir en l'économie mondiale* ».

Préparée depuis un an par Bernard Spitz, président de la Fédération française des sociétés d'assurance, côté patronal, et par M^{me} Burrow, côté syndical, cette première déclaration commune a été parrainée par M^{me} Parisot et les secrétaires généraux de la CFDT et de FO, François Chérèque et Jean-Claude Mailly. Pour constituer le L20 – en fait le L19 car l'Arabie saoudite, membre du G20, n'a pas de syndicats –, la CSI, principale confédération syndicale internationale qui fédère 301 syndicats, a associé pour la première fois les Chinois.

Le B20 et le L20 affirment que « *l'accent doit être mis sur la constitution d'un environnement propice aux entreprises et à la création d'emplois* ». Ils soutiennent « *la création d'une task force du G20* », décidée par les ministres du travail en septembre. Ils appellent le G20 à faire de l'emploi des jeunes, dont

la situation est « *particulièrement alarmante* », « *sa priorité* ».

Affichant leur « *intérêt commun dans la création ou le renforcement des systèmes de protection sociale* », ils entérinent l'instauration d'un socle minimal, réclamée par l'Organisation internationale du travail (OIT), à la suite du rapport de Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili. « *Il est indispensable, ajoutent-ils, que ces socles de protection sociale soient définis après consultation des partenaires sociaux.* »

Le boycottage de M. Thibault

La déclaration affirme aussi que « *la bonne application des principes et droits fondamentaux au travail est une responsabilité qui incombe aux gouvernements* », une allusion au fait qu'Etats-Unis et Chine n'ont pas ratifié plusieurs conventions sociales de l'OIT. Ce point a été évoqué, mercredi 2 novembre, avec Nicolas Sarkozy qui a reçu une délégation du L20.

Si Bernard Thibault (CGT) a boycotté cette réunion, MM. Chérèque et Mailly ont confié au *Monde* qu'ils avaient mis en avant quatre points : emploi, normes sociales, socle minimal et taxe sur les transactions financières. « *M. Sarkozy nous a dit qu'il pousserait dans ce sens* », a noté M. Mailly. « *Il ne s'est pas montré complètement pessimiste sur ces sujets* » qu'il va tenter d'inclure dans la déclaration finale du G20, a ajouté M. Chérèque. En revanche, sur la taxe sur les transactions financières, la porte semble bel et bien fermée. ●

MICHEL NOBLECOURT

LE MONDE 04/11/2011

Un président Force ouvrière à la Caisse nationale d'assurance vieillesse

‡ Gérard Rivière succédera aujourd'hui à Danièle Karniewicz à la tête de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

C'est le retour de Force ouvrière (FO) à la tête des caisses de sécurité sociale. Cet après-midi, Gérard Rivière, jusqu'à présent administrateur FO de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), doit devenir son président. Il succédera à Danièle Karniewicz, de la Confédération générale des cadres (CFE-CGC), qui, après deux mandats consécutifs, ne pouvait se représenter. Surtout, cette élection met un terme à dix ans de présidence CGC et sonne comme une victoire pour FO.

Depuis quinze ans, la centrale de Jean-Claude Mailly était en effet absente des présidences des grands organismes de protection sociale. Celles-ci sont réparties entre les organisations syndicales et patronales au terme d'intenses négociations. En 1996, FO, qui dirigeait jusque-là l'Unédic et l'assurance maladie, avait été contrainte de céder sa place à la CFDT. Son arrivée à la tête de la Cnav la remet en selle, d'autant plus qu'elle vient de prendre, avec l'élection de Philippe Pihet vendredi dernier, la présidence de l'Arrco (régime complémentaire des salariés du privé).

Ces mouvements reflètent l'actuel rapport de force syndical autour des retraites. « Les présidences FO sont liées à la signature en mars de l'accord Agirc-Arrco sur les retraites complémentaires qui a délimité deux camps, celui des signataires, majoritaires, avec FO, la CFDT et la CFTC, et celui qui l'ont

rejeté, à savoir la CGC et la CGT, souligne Danièle Karniewicz. La nouvelle répartition des rôles à la tête des caisses témoigne de ces alliances. » Ainsi, la CFDT, déjà à la tête de l'Unédic et de l'assurance maladie, devrait s'emparer en janvier de la présidence de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc), alors que la CFTC conserve la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) avec la réélection récente de Jean-Louis Deroussen.

Depuis quinze ans, la centrale de Jean-Claude Mailly était absente des présidences des grands organismes de protection sociale.

« Le changement à la tête de la Cnav s'explique aussi par les prises de position de sa présidente en faveur de la réforme des retraites de 2010, qui étaient en totale opposition avec l'avis de la majorité des représentants syndicaux de la Caisse, note Jean-Louis Malys, de la CFDT. Nous espérons que son successeur saura tenir son rôle de président et non de partisan. »

En réponse, la CGC et la CGT soulignent la contradiction des signataires de l'accord, qui ont accepté pour les complémentaires ce qu'ils rejetaient pour la réforme globale des retraites. Elles affirment avoir préservé la position de la caisse des cadres tout en mettant le système complémentaire en accord avec la loi. Au-delà se pose

enfin la question de la ligne qui sera défendue par les syndicats en 2013, lors du nouveau débat sur l'avenir global du système de retraites. FO n'est pas favorable à une réforme systémique, défendue pourtant par la CFDT.

ESTELLE MAUSSION

LA CROIX 04/11/2011

La SNCF poursuit son travail de mémoire

» La SNCF signe aujourd'hui une convention avec Sciences-Po Bordeaux pour créer une chaire sur les génocides.

» Depuis quelques mois, l'entreprise publique multiplie les actions pour s'excuser de son rôle dans la Shoah.

« Je veux dire la profonde douleur et les regrets de la SNCF pour les conséquences des actes de la SNCF de l'époque », déclarait pour la première fois en janvier dernier, Guillaume Pepy, le président de la SNCF, lors d'une cérémonie à la gare de Bobigny (Seine-Saint-Denis), d'où une partie des 22 407 internés de Drancy fut envoyée vers les camps de la mort. L'entreprise franchit aujourd'hui un nouveau pas dans sa démarche de repentance en signant une convention qui fera d'elle le parrain et mécène d'une chaire sur les génocides créée à Sciences-Po Bordeaux. « C'est un cours optionnel, qui a suscité une forte

demande puisque 130 élèves se sont déjà inscrits », fait remarquer Jean Petaux, directeur des relations extérieures de l'établissement.

L'idée avait été lancée en 2009 par des étudiants de cette grande école après un voyage de la « mémoire » de quelques-uns à Aus-

« Le vrai enjeu, aujourd'hui, c'est d'aider à éduquer les générations nouvelles sur ce sujet. »

chwitz-Birkenau. Dans ce cours de douze heures, le professeur Alban Perrin, ingénieur d'études au mémorial de la Shoah à Paris, compare les trois grands génocides du XX^e siècle : arménien, juif et tutsi. Selon cet historien, on ne peut parler de génocide que lorsque il y a une « destruction intentionnelle programmée et systématique de tous les individus d'un groupe humain ». « Ce

cours nous permet d'analyser de façon brute ces événements, sans nous laisser déborder par l'émotion », souligne Betty, étudiante en 3^e année.

C'est dans cet état d'esprit que s'inscrit la SNCF en finançant cette chaire. « Le devoir de mémoire est important, mais le vrai enjeu, aujourd'hui, c'est d'aider à éduquer les générations nouvelles sur ce sujet », explique Bernard Emsellem, directeur général délégué aux responsabilités sociales. Depuis près

d'un an, la compagnie a multiplié les actions en ce sens avec, entre autres, la création un site Internet en anglais sur la Shoah. Celui-ci évoque le rôle de la SNCF dans la déportation mais rappelle également celui des cheminots dans la résistance.

À l'époque, certains y avaient vu une démarche intéressée de l'entreprise publique pour décrocher, avec Alstom, le marché

des lignes à grande vitesse en Floride et en Californie, estimés à une dizaine de milliards d'euros. Des familles de rescapés vivant aux États-Unis et des élus avaient demandé à la SNCF de s'expliquer sur son rôle dans la déportation des juifs et, éventuellement, d'indemniser les descendants. « C'est faux, rétorque Bernard Emsellem. Cela fait vingt ans que nous travaillons sur notre devoir de mémoire. Nos archives sont ouvertes au grand public depuis 1995 et viennent d'ailleurs d'être numérisées. »

Environ 75 000 juifs de France ont été déportés pendant l'occupation nazie et seuls 2 500 sont revenus vivants des camps de concentration. « La SNCF a agi sous la contrainte », a maintes fois répété Guillaume Pepy. La compagnie n'a jamais été condamnée par la justice pour sa responsabilité dans le transport de déportés.

NICOLAS CÉSAR
(à Bordeaux)

LA CROIX 04/11/2011

La Franche-Comté attend avec impatience l'arrivée du TGV

Le lancement de la desserte Rhin-Rhône le 11 décembre va mettre un coup de projecteur sur les attraits touristiques de la région.

LE TIMING est idéal. Alors que la France progresse de plus en plus en agences, la Franche-Comté va être au cœur de la nouvelle desserte TGV Rhin-Rhône lancée le 11 décembre prochain, avec la création de deux nouvelles gares, Besançon TGV et Belfort-Montbéliard TGV. L'occasion idéale pour lancer une vaste campagne de promotion de la région autour d'une nouvelle marque « L'Originale Franche-Comté ». La Région et les collectivités ont ainsi investi 2 millions d'euros sur deux ans, et un site Internet (www.originalefranchecomte.fr) permet maintenant de découvrir la richesse et l'étendue des sites touristiques franc-comtois. On peut citer notamment la citadelle de

Besançon fortifiée par Vauban, la Saline royale d'Arc-et-Senans, toutes deux classées au patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco, le lion de Belfort, le château des ducs de Wurtemberg à Montbéliard ou la maison-musée de Louis Pasteur à Dole. La région peut aussi compter sur d'importants atouts naturels. 44% du territoire sont couverts de forêts, et l'eau y occupe une place prépondérante (81 lacs et pas moins de 5.500 kilomètres de rivières). Il est donc loisible de s'y adonner aux randonnées, au VTT, aux balades en rivière ou à l'équitation. Côté culture, les choix ne manquent pas, avec notamment le fameux festival des Eurockéennes de Belfort. Enfin, la Franche-

Comté est aussi célèbre pour sa gastronomie : fromages, salaisons, vins jaunes, pinot noir et vin de paille. Dès l'hiver 2011-2012, le comité régional du tourisme va proposer des courts séjours thématiques clés en main, incluant une à trois nuits en hébergement atypique, ainsi qu'un programme de visites. Ainsi le court séjour « Sur les pas de Courbet » de deux jours/une nuit est proposé à partir de 114 euros par personne, avec promenade dans le cœur historique de Besançon à la découverte des sites d'inspiration du maître et, pour l'hébergement, un hôtel situé dans le cœur historique de Besançon ou une chambre d'hôtes de la Ferme Familiale Courbet à Flagey, classée 4 épis. **JBH**

LE QUOTIDIEN DU TOURISME
03-04/11/2011

Avec l'automatisation de la ligne 1, la RATP s'offre une vitrine à l'export

Fin 2012, toutes les rames seront sans conducteur. Les premières circulent depuis le 3 novembre

A 111 ans, la ligne 1 du métro parisien s'offre une cure de jeunesse. Jeudi 3 novembre, les premiers trains sans conducteur vont faire leur apparition sur cet axe de 16,6 km, reliant l'ouest et l'est de la capitale. La RATP escompte que cette automatisation lui fournira un « *argument supplémentaire à l'exportation* », comme l'explique son PDG, Pierre Mongin.

Alors que la ligne 14 avait été conçue d'emblée comme un métro automatique, l'automatisation de la ligne 1 sera progressive : les dernières des 52 rames à conduite manuelle disparaîtront en décembre 2012.

La majorité des 260 conducteurs de trains de la ligne ont rejoint d'autres lignes ou sont partis à la retraite. Seule une quarantaine d'agents de conduite volontaires ont été formés pour devenir superviseurs d'exploitation.

Le coût de cette automatisation est évalué à 600 millions d'euros, dont 400 millions pour l'achat de rames, développées par Alstom. Comme pour la ligne 14, c'est Siemens France (ex-Matra) qui a développé le système d'automatisation.

La mise en service de trains automatiques a pour premier objectif d'améliorer le sort des voyageurs de la ligne, qui est la plus fréquentée avec 725 000 passagers par jour (900 000 quand le RER A connaît des dysfonctionnements).

« *Ce projet va nous apporter régularité et densité*, explique M. Mongin. *En heure de pointe, nous allons pouvoir offrir plus de rames.* » Le temps d'attente entre deux rames pourra être ramené à 1 mn 25 s. La gestion centralisée permettra aus-

si d'« injecter » des rames supplémentaires en cas d'affluence exceptionnelle.

« *Pour automatiser la ligne, nous avons réalisé une première mondiale : mener les travaux sans interrompre le trafic* », relève, avec satisfaction, M. Mongin. L'autre « première » revendiquée par la RATP est de faire cohabiter, d'ici à décembre 2012, trains à conduite manuelle et trains automatiques. « *Le monde du transport urbain a les yeux braqués sur nous. Nous ne disposons d'aucun modèle* », assure-t-on en interne.

Grandes ambitions

« *Si la ligne 1 fonctionne comme nous l'envisageons, elle sera pour nous une vitrine de la capacité de la RATP à innover, en matière d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance* », assure M. Mongin.

La RATP a de grandes ambitions à l'étranger avec sa filiale RATP Dev. Cette dernière vise 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2013, contre 600 millions aujourd'hui.

Après le lancement, en 2010, du Gautrain, une ligne de train de 80 km dans la province du Gauteng en Afrique du Sud, la RATP a lancé l'exploitation de la première ligne de métro d'Alger, le 1^{er} novembre.

« *À l'avenir, deux marchés essentiels s'ouvrent à nous*, poursuit M. Mongin. *Les pays en fort développement, qui offrent une nouvelle offre de transport collectif. Et les villes qui, pour faire face à la densification urbaine et aux flux de plus en plus importants de passagers, réfléchissent à l'automatisation de leurs lignes de métro.* » ●

PHILIPPE JACQUÉ

LE MONDE 04/11/2011